

Grille de vérification – Échafaudage mobile	Conformité
L'échafaudage et tous les matériaux sont à plus de trois mètres (10 pieds) des lignes électriques si celles-ci n'excèdent pas 12,5 kV et davantage si la tension est plus élevée.	
Il n'y a pas de risque d'affaissement ni de déplacement des sols (plancher ou autres).	
Le sol peut supporter la charge de l'échafaudage, le poids des travailleurs, leurs équipements et des matériaux. Attention aux périodes de gel et de dégel.	
Le sol est plat et libre d'obstacles.	
Tous les éléments de l'échafaudage sont en parfait état (exempts de fissures, courbures, etc.).	
Tous les éléments d'assemblage de l'échafaudage sont présents ; contreventement, croisillons et verrous verticaux (bananes) sont installés de chaque côté.	
L'échafaudage est muni des dispositifs de blocage (freins) efficaces.	
Les freins sont enclenchés lors de l'exécution des travaux.	
La hauteur de l'échafaudage ne dépasse pas trois fois la plus petite dimension de sa base.	
Le plancher de travail est composé de plateformes ayant une résistance nettement supérieure au poids de la charge prévue.	
Le plancher est fixé à l'échafaudage pour ne pas basculer ni glisser.	
Le plancher couvre tout l'espace de travail (sans ouverture).	

Le poste de travail à trois mètres ou plus du sol est muni de garde-corps conformes sur tous les côtés ouverts.	
L'accès au plancher de travail est exempt d'obstacles.	
Il y a une zone de sécurité autour de l'échafaudage.	
Le plancher de travail est muni de plinthes s'il y a risque de chute d'outils ou de matériaux.	

Date de vérification : _____

Vérificateur : _____